

CONDESCENDANCE !

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

MédiaChartres rappelle, n'être tributaire de qui où de quoi que ce soit, et être totalement **APOLITIQUE**, l'indépendance est sa seule ligne de conduite. Le travail de tout bon journaliste est, de rapporter des faits (après vérifications), sans chercher à les minimiser/relativiser ou pire... les enjoliver, pour plaire à : **Pierre, Paul, Jacques, Guillaume, Jean-Pierre, Rémi,** et **d'autres** (...)



OBSERVATOIRE DE LA
DÉONTOLOGIE
ET DU PLURALISME DE L'INFORMATION

En période de crise, le premier budget mis à la diète, est souvent « **la publicité** », ce qui explique (peut-être ?), la condescendance de certains médias locaux, (presse/radio), à l'égard de l'establishment, gros annonceurs potentiels.

Quoi qu'il en soit et qu'il en coûte, l'information doit toujours être, le reflet miroir de la vérité (et rien que la vérité).

En pleine période de campagnes législatives, les recettes politiciennes d'arrières cuisines se dessinent (alliances, désistements, coup bas, etc).



#media
contradictions

Exemples, le quotidien local relate qu'un candidat serait « pestiféré » pour avoir un casier judiciaire chargé ! **Mais oublie (?)** dans sa précipitation de plaire, qu'un autre candidat, est dans la même (où pire) situation, **selon ses propres publications, mais pas un mot sur les sujets qui fâchent !**

https://www.lechorepublicain.fr/nogent-le-rotrou-28400/actualites/legislatives-le-directeur-de-campagne-de-marine-le-pen-christophe-bay-et-regine-flaunet-rn-se-presentent-sur-la-3e-circonscription-luce-nogent-le-rotrou_14520990/

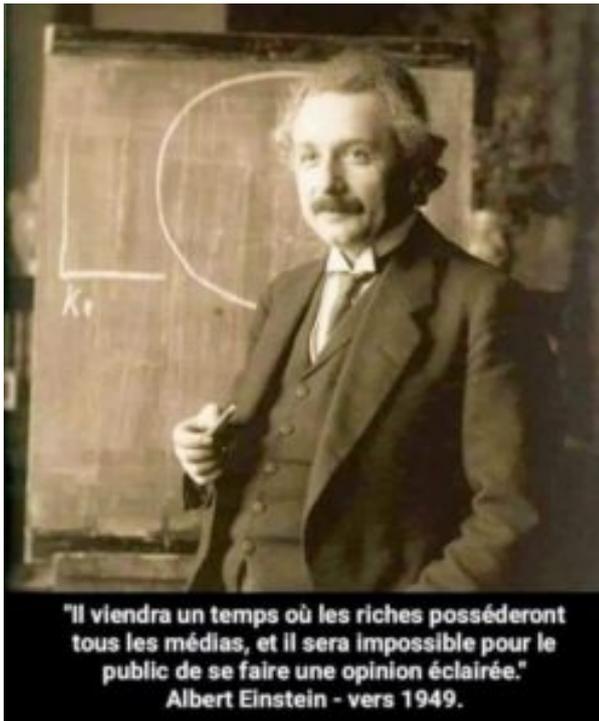
https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/remi-martial-maire-de-leves-condamne-pour-harcelement-moral-a-six-mois-de-prison-avec-sursis-et-six-mois-d-ineligibilite-avec-sursis_14165569/

Et...

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/eure-et-loir-le-maire-de-leves-condamne-pour-harcelement-moral-2588492.html>



Manipulation en mouvement.



LE RETOUR DE LA MORALE À L'ÉCOLE





MédiaChartres relève, que nul candidat es, n'a besoin de fournir un **extrait de casier judiciaire**, une exception dû au **Conseil constitutionnel**, qui a des éminents membres, concernés directement (CQFD).

Une bien « **étrange exception**» , qui renverrait dans leurs foyers, un certain nombre d'Élus, si elle était abrogée, **dans un souci de justice, d'égalité, et de probité.**

https://actu.fr/politique/elections-legislatives/legislatives-2024-pourquoi-les-deputes-n-ont-pas-besoin-d-avoir-un-casier-judiciaire-vierge-pour-etre-elus_61200646.html



Extraits de
casier judiciaire

<https://www.senat.fr/leg/pp122-912.html>



“
Une chose n'est pas juste
parce qu'elle est loi [...]
mais elle doit être loi
parce qu'elle est juste

MONTESQUIEU, *Cahiers*



**Bons nombres de Médias, sont détenus
par les grandes fortunes Françaises !**

Plus que quelques jours, avant les résultats, chacun peut avoir sa propre opinion et voter en son âme et conscience, et nul besoin de la propagande intensive et inclusive des Médias ou des candidats pour cela, comme en justice, **seule l'intime conviction doit suffire à faire son choix.**

Pour, **MédiaChartres**, une seule chose est sûr, c'est le...



Petite histoire (vraie ?) :

Un avocat, père de 8 enfants, se voyait toujours refuser la location d'un logement parce qu'il avait 8 enfants.

Un jour, il dit à sa femme de faire une promenade au cimetière avec 7 enfants et lui, de son côté, partit avec le 8e pour tenter de louer un logement.

Quand le propriétaire lui demanda s'il avait d'autres enfants, l'avocat (qui ne doit jamais mentir) répondit : « Sept autres. Ils sont au cimetière avec leur mère. »

L'avocat obtint son logement. Il dit alors à son fils :

« Tu vois, il ne sert à rien de mentir, il s'agit simplement d'utiliser les bons mots ».

Son fils devint... politicien.

Sans oublier, pour finir, cette citation, qui doit tous nous donner à méditer.

Sir George Bernard Shaw.

prix Nobel de littérature en 1925, a prononcé la petite phrase suivante:

"Les hommes politiques et les couches doivent être changés souvent... et pour les mêmes raisons."

Martine Leroy

« PRIVÉ » !



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

Dans sa dernière réunion avec les résidents du quartier de **Rechèvre**, le maire de **Chartres** a essayé de convaincre, qu'il était du côté des « **honorables** », en affirmant que – l'intérêt général, n'était pas la « **somme** » des intérêts particuliers – (Cit). Et pourtant, les archives de **MédiaChartres** sont remplies d'exemples contraires.

Pour info, la prochaine explication de texte, sur le thème « **tentative de justification, des projets pour la ville** », aura lieu le **mercredi 26 juin à 20h00**, au **salon Marceau de la mairie** (sauf imprévu).

Des réunions de quartiers, vécues comme de véritables croisades électorales, *l'animateur*, gardant toujours le « **meilleurs** » pour la fin. En l'occurrence, le rappel du changement de destination de « **l'hôtel-Dieu** » (ex-hôpital Chartrain), devenu un **Ehpad**, qui a vocation, à rapidement disparaître, aux « **profits** » de projets bien arrêtés depuis longtemps, et surtout... bien plus rentables (mais pour qui au juste ?).

Rappelons que le maire, aime □ particulièrement les Ehpad-s (surtout privés), souvenons-nous de l'inauguration de la **résidence Montana** :



Dans l'édition du *magazine* (cher et même très cher... aux, et pour les contribuables) **Votre Ville #242**



14 pages (seulement), pour expliquer les « **bienfaits** » des parkings souterrains (**Q-Park**), qui font le bonheur des habitants (?), mais surtout, celui des commerçants qui ferment, les uns après les autres (CQFD)

MédiaChartres a également relevé, que les oppositions disposaient d'une demi-page, dans « **Votre Ville**», alors que le maire s'octroyait, sans complexes) une page complète (**pages 90/91 et 92**), encore un magnifique esprit de justice et de démocratie.

TRIBUNE DE LA MAJORITÉ

Quelques exemples récents de commerces fermés à Chartres, juste pour la rue de la Pie :

Ma ferme en ville/chocolats De Neuville/ et la dernière poissonnerie de la ville,



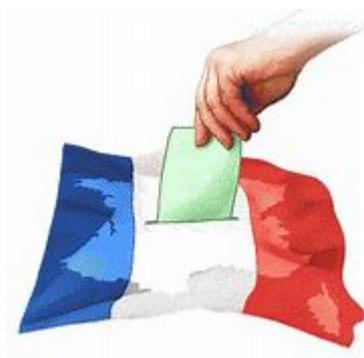


©

Décidément, certaines choses sont immuables et ne changeront jamais, à contrario... des Élus-es



MédiaChartres veille avec attention, n'oubliez pas d'aller voter et de profiter de la fête de la musique.



Fêlé (S)



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

La planète est bien rentrée dans un cycle de réchauffement naturel, même si les effets de l'humain, contribuent à accélérer le processus.

À VOIR, l'enquête de notre confrère **Actu.fr** : https://actu.fr/planete/climat/maisons-fissurees-plus-de-16-millions-d-habitations-a-risque-si-on-ne-change-rien_61096298.html

MédiaChartres fait le point, sur les répercussions directes du réchauffement climatique auprès de la population. Pour une grande frange, le premier signe visible s'affiche sous forme de fissures (plus ou moins importantes) sur les habitations. Cela pourrait être considéré comme un « **état de catastrophe**

naturelle», mais les choses ne sont pas aussi simples. Car les assureurs (premiers concernés) s'opposent à ce qui est pourtant la réalité, et pour cause (...)





Pour comprendre le « système » :

[La loi n° 2021-1837 du 28 décembre 2021 relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles a renforcé le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles en améliorant la transparence de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, en favorisant une meilleure et plus rapide indemnisation des sinistrés particuliers et professionnels et en renforçant les efforts de prévention face à ces phénomènes¹. La loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles a pour objectif d'indemniser les victimes de catastrophes naturelles². Pour être indemnisé pour un sinistre dû à une catastrophe naturelle ou technologique, il faut qu'un arrêté interministériel reconnaisse l'état de catastrophe naturelle ou technologique³.](#)

<https://www.vie-publique.fr/loi/278335-loi-28-decembre-2021-reforme-indemnisation-catastrophe-naturelle-catnat>

Les changements brutaux de température, font que les sols (surtout argileux), sont en perpétuels mouvements, ce que supportent très mal les constructions et autres bâtisses, qu'elles soient récentes ou pas.

Exemples (vidéos) :

https://www.youtube.com/watch?v=xnhBd1EP5dQ&ab_channel=France3Hauts-de-France

https://www.youtube.com/watch?v=F1-CyR4P2a8&ab_channel=France3PaysdeLaLoire



Un projet de loi vient récemment de s'échouer, dans l'hémicycle du **Sénat** !

<https://www.publicsenat.fr/actualites/environnement/maisons-fissurees-en-commission-le-senat-rejette-la-proposition-de-loi-de-sandrine-rousseau>

L'**Eure-et-Loir** n'échappe pas au phénomène, et certains (petits malins) en profitent pour tirer avantage(s) de la situation. Les vieilles maisons à ossatures bois, sont particulièrement exposées, et pour les « **spécialistes** » (commandités), les placements en loi (lien- « **ORI**«) prolifèrent, au détriment des propriétaires.

Les exemples « **d'arrêté de péril, où de mise en sécurité** » par les mairies, **dates parfois de plusieurs années**, empêchant la libre circulation, et créant des nuisances persistantes pour les passants, les riverains, et les commerçants !

À **Chartres**, les rues : Muret, St-Pierre, de la porte Morard, de la Volaille, Marceau, de la porte Guillaume, des Changes, du bois Merrain, des Écuyers, du soleil d'Or, de l'étroit degré, etc...





S'appuyant sur les **articles L.313-4-4/ R.313-23 à R.313-29 du code l'urbanisme**, il est facile d'augmenter son patrimoine immobilier, sans se ruiner.



Martine Leroy

INCONSCIENCE . . .

SOUTIEN AUX SOIGNANTS



MédiaChartres soutien, **plus que jamais**, le monde médical.

Dans l'esprit collectif, le béton était résistant à tout et pour toujours, il pouvait, à jamais se jouer du temps qui passe.

MédiaChartres à de très bonnes raisons de penser, que celui qui devait être « *indestructible* » était en réalité, un terrible héritage pour les générations à venir.



De plus en plus d'exemples dans le monde, prouvent que des catastrophes se produisent (et se produiront) à tous moments, le responsable n'est autre, que . . . **le béton** ! (généralement accompagné, d'une bonne dose de cupidité).



Les fouilles, l'extraction des roches et le concassage en gravillon, la fabrication du ciment et des

ferrailles, la consommation de l'eau, le transport, ont un bilan carbone cumulé incommensurable et le recyclage ne l'est pas moins. **Le béton traditionnel serait responsable de 7 % des émissions** de gaz à effet de serre mondiales. Face ce bilan carbone catastrophique, les industriels proposent des bétons dits verts. Qu'en est-il ? Avec **6 milliards de mètres cubes coulés tous les ans dont 50 millions en France, le béton est le matériau le plus consommé par l'homme après... l'eau.** Matériau phare de l'architecture moderne, dévoyé après-guerre par l'industrialisation de la construction, *si elle était un pays, l'industrie cimentière serait en quatrième, voire en troisième position, du classement des pays les plus émetteurs de GES*, publie sur son site **Elioth**, filiale du bureau d'études **EGIS**. Le coût environnemental du sable, ressource rare et extraite illégalement dans certains pays comme l'Inde ou le Maroc, est encore un autre sujet...



Une nouvelle réglementation environnementale :

L'urgence climatique impose une réponse globale du secteur du bâtiment. **La stratégie nationale bas-carbone vise la neutralité d'ici à 2050.** Et la future réglementation environnementale (RE2020) **était exigée dès 2022**, le calcul de l'empreinte carbone des bâtiments neufs sur l'ensemble de leur durée de vie (**analyse en cycle de vie, ACV**) avec des seuils à ne pas dépasser (...)

Loi « **ALUR** » :
<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-laces-au-logement-et-urbanisme-renove-loi-alur>

À force de se concentrer sur le seul indicateur des émissions de CO₂, nous en oublions les autres aspects que sont l'épuisement des ressources, sable, eau et les nombreux

impacts sur la biodiversité en général il est évident qu'il faut se poser des questions sur le recours massif au béton et faire en sorte de s'en passer quand on le peut

La durée de vie du béton dépend de plusieurs facteurs, tels que la qualité du béton utilisé, les conditions de mise en œuvre, les conditions climatiques et d'exposition aux intempéries, ainsi que l'entretien régulier et les réparations effectuées. En général, on peut estimer que la durée de vie des bétons régis par l'EN 206/CN est de 50 ans et de 100 ans pour les ouvrages d'arts. En « théorie », le béton est particulièrement résistant aux agressions et aux sollicitations externes comme les intempéries, le gel, la corrosion et la pollution, mais ce n'est pas une règle absolue !

De nombreuses structures en béton remontant seulement au siècle dernier – ponts, autoroutes, immeubles, balcons – s'effritent et beaucoup d'autres, construites depuis 2001, seront obsolètes avant la fin du XXI^e siècle !

Pour souvenirs :



– Barrage de Malpasset/ Fréjus (il y a 60 ans)
: https://fr.wikipedia.org/wiki/Barrage_de_Malpasset

- <https://www.20minutes.fr/justice/4093925-20240531-balcon-effondre-angers-architecte-conducteur-travaux-pourvoient-cassation>



À voir, **absolument** :

—

<https://www.chrysalide-productions.com/documentaires/envers-du-beton/>



(Extrait de l'émission diffusée sur **France TV 5**, que le puissant lobbying du **BTP**, a fait mettre en stand-by)

ICI

:

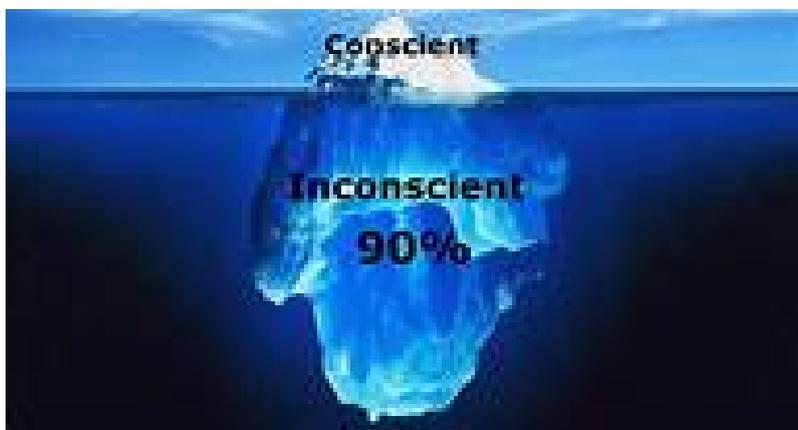
<https://www.france.tv/documentaires/science-sante/2928589-l-en-vers-du-beton.html>

Et pourtant, **MédiaChartres** constate, que malgré les énormes risques, « **certain**s » signent et persistent ?





https://actu.fr/centre-val-de-loire/epernon_28140/le-cerib-d-epernon-va-pouvoir-former-de-futurs-ambassadeurs-en-beton_61150201.html



Noël Lechable